

<b>SECTION 1 : Identification</b>	
<b>1.1 Identification du produit</b>	
<b>Nom de produit</b>	Tri-Solfen Solution anesthésique et antiseptique topique pour soulager la douleur chez les agneaux et les veaux
<b>Nom du produit chimique</b>	Sans objet
<b>Synonymes</b>	Tri-Solfen
<b>Formule chimique</b>	Sans objet
<b>Autres méthodes d'identification</b>	Non disponible
<b>1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange</b>	
<b>Usages recommandés :</b>	Gel anesthésique et antiseptique en vaporisateur pour soulager la douleur chez les agneaux et les veaux
<b>1.3 Renseignements sur la société fabriquant la substance ou le mélange</b>	
<b>Nom de l'entreprise (Canada) :</b>	Dechra Veterinary Products
<b>Adresse :</b>	1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Point Claire (Québec) H9R 5N3 Canada
<b>Téléphone :</b>	1 855 332-9334
<b>Télécopieur :</b>	Non disponible
<b>Courriel :</b>	Non disponible
<b>1.4 Numéro de téléphone d'urgence</b>	
<b>Dechra (Canada) :</b>	1 855 332-9334

<b>SECTION 2 : identification des matières dangereuses</b>	
<b>2.1 Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>Système NFPA 704</b>	
	Remarque : Les numéros de catégories de danger décrits pour la classification GHS à la section 2 de la présente FDS ne doivent pas servir dans le système NFPA 704. Bleu = Santé, Rouge = Feu, Jaune = Réactivité, Blanc = Particulier (Substance oxydante ou qui réagit avec l'eau)
<b>Symbole SIMDUT (Canada)</b>	
	
<b>Classification</b>	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; toxicité aiguë (dermique), catégorie 4; corrosion et irritation de la peau, catégorie 2; sensibilisation (peau), catégorie 1; danger aquatique aigu, catégorie 1; irritation/dommages aux yeux, catégorie 1; toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4; mutagénicité des cellules germinales, catégorie 2; toxicité reproductive, catégorie 2; carcinogénicité catégorie 2; toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée, catégorie 3; danger à long terme pour milieu aquatique, catégorie 3.
<b>2.2 Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Pictogrammes de dangers</b>	
<b>Annotation</b>	<b>Danger</b>
<b>Mention de dangers</b>	
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
<b>H312</b>	Nocif au contact de la peau.
<b>H315</b>	Cause une irritation de la peau.
<b>H317</b>	Peut causer une réaction allergique sur la peau.
<b>H318</b>	Cause de sérieux dommages aux yeux.
<b>H332</b>	Peut être nocif si inhalé.
<b>H341</b>	Soupçonné de provoquer des déficiences génétiques.
<b>H373</b>	Une exposition répétée ou prolongée peut endommager les organes.
<b>H412</b>	Nocif pour la vie aquatique avec effet prolongé.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
<b>Dangers physiques non classifiés ailleurs/ dangers pour la santé non classifiés ailleurs</b> Sans objet	
<b>Conseils de prudence – prévention :</b>	
<b>P201</b>	Obtenir des directives particulières avant l'usage.

<b>P260</b>	Éviter de respirer brouillard, vapeurs et nébulisation.
<b>P271</b>	Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un espace bien aéré.
<b>P280</b>	Porter des gants, des vêtements et des lunettes ou une visière de protection.
<b>P264</b>	Bien laver toutes les surfaces du corps exposées après la manipulation.
<b>P270</b>	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.
<b>P273</b>	Éviter le déversement dans l'environnement.
<b>P272</b>	Ne pas permettre le port de vêtements de travail contaminés hors du lieu de travail.
<b>Conseils de prudence – réponse :</b>	
<b>P305+P351+P338</b>	<b>DANS LES YEUX :</b> Rincer sans arrêt à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Continuer à rincer.
<b>P308+P313</b>	En cas d'exposition ou de doutes : Obtenir une aide médicale.
<b>P310</b>	Contactez immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>P302+P352</b>	<b>SUR LA PEAU :</b> Laver avec beaucoup d'eau.
<b>P333+P313</b>	Lors d'irritation de la peau ou de démangeaison : Obtenir une attention médicale.
<b>P362+P364</b>	Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
<b>P301+P312</b>	<b>SI AVALE :</b> Contacter immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin lorsqu'il y a malaise.
<b>P304+P340</b>	<b>SI INHALE :</b> Amener la personne à l'air frais et assurer son confort pour qu'elle respire bien.
<b>P330</b>	Rincer la bouche
<b>Conseils de prudence – entreposage :</b>	
<b>P405</b>	Conserver dans un endroit verrouillé.
<b>Conseils de prudence – élimination :</b>	
<b>P501</b>	Jeter le contenant et le contenu dans un site d'élimination des déchets dangereux autorisé conformément à la réglementation locale.

### SECTION 3 : Composition et information sur les ingrédients

#### 3.1 Substances

Voir la section suivante pour la composition des mélanges.

#### 3.2 Mélanges

No de CAS	% (poids)	Nom
6108-05-0	1-<5	Chlorhydrate de lignocaïne
8044-71-1	0.1-0.5	Cétrimide
7681-57-4	0.1-<0.5	Métabisulfite de sodium
14252-80-3	0.1-<0.5	Chlorhydrate de pubivacaïne
51-42-3	0.001-<0.005	Adrénaline bitartrate
Non disponible	Reste	Ingrédients définis comme n'étant pas dangereux.

Le nom précis des produits chimiques et leur pourcentage (concentration) exact ne sont parfois pas divulgués en raison du secret de fabrication.

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins

<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a irritation et qu'elle persiste, veuillez avertir le personnel médical et le superviseur.
<b>Contact avec la peau :</b>	Laver toutes les régions exposées avec de l'eau et du savon puis retirer les vêtements et les chaussures contaminés. S'il y a irritation et qu'elle persiste, veuillez avertir le personnel médical et le superviseur.
<b>Inhalation :</b>	En cas de l'inhalation des vapeurs et du produit de combustion, éloigner immédiatement la personne exposée du secteur contaminé, la placer à l'air frais et avertir le personnel médical et le superviseur.
<b>Ingestion :</b>	Si avalé, rincer la bouche avec de l'eau et avertir immédiatement le personnel médical et le superviseur.

#### 4.2 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et des traitements spéciaux

En cas de réaction systémique à l'anesthésique local, il faut assurer un maintien circulatoire et respiratoire, ainsi que contrôler les convulsions. Dégager les voies respiratoires et fournir de l'oxygène lors de la respiration assistée (au besoin). Assurer la circulation et donner des transfusions de plasma (ou des électrolytes adéquats) Il est suggéré d'administrer des vasopresseurs comme l'éphédrine, le métaraminol et la méthoxamine en présence d'hypotension marquée, même s'il y a un risque de stimulation du SNC. (Ne pas donner de vasopresseurs aux patients recevant des substances ocytociques.) Les convulsions peuvent être contrôlées au moyen de diazépam ou de barbituriques de courte action comme le thiopentone sodique. Il faut se rappeler que les anticonvulsifs sont parfois des dépresseurs respiratoires. Un bloqueur neuromusculaire à courte action peut être donné si le patient est intubé avec assistance respiratoire si les convulsions persistent.

La méthémoglobinémie se traite par une administration intraveineuse d'une solution de bleu de méthylène à 1%. MARTINDALE: The Extra Pharmacopoeia, 29<sup>e</sup> édition

L'anesthésie locale provoque une vasodilatation en bloquant les nerfs sympathiques. Élever les jambes du patient et le placer sur le côté gauche pour aider à réduire la pression sanguine. Les agents anesthésiques de type amide se métabolisent dans le foie et parfois dans les reins. Comme ceux-ci subissent un métabolisme hépatique intense et rapide seulement 1/3 de la dose orale entre dans la circulation systémique.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### 5.1 Agents extincteurs

Il n'existe aucune restriction pour le type d'extincteur pouvant être utilisé. Utiliser le médium d'extinction approprié pour les incendies à proximité.

### 5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange

#### Incompatibilité avec le feu :

Éviter la contamination avec un agent oxydant comme des nitrates, des acides oxydants, des javellisant chlorés, le chlore pour la piscine et autres, car ils risquent de déclencher un incendie.

### 5.3 Mesures protectrices particulières pour les pompiers :

#### Incendies

Alerter les pompiers et leur expliquer la nature de danger. Porter un appareil respiratoire et des gants de protection en cas d'incendie. Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau. Suivre les procédures adéquates pour combattre les incendies dans les zones adéquates. **NE PAS** approcher les contenants qui pourraient être chauds. Utiliser de l'eau en vaporisation pour refroidir les contenants exposés situés dans une zone protégée. S'il est sécuritaire, retirer les contenants de la voie des flammes. L'équipement doit être bien décontaminé après son usage.

#### Risques d'incendies et d'explosion

Dioxyde de carbone, bromure d'hydrogène, oxyde d'azote, oxyde de soufre et autres produits pour la pyrolyse de la matière organique en combustion. Peut émettre des émanations toxiques. Peut émettre des émanations corrosives. Non combustible. Ne représente pas un risque d'incendie important, mais les contenants peuvent brûler. Il décompose à la chaleur pour produire du monoxyde de carbone.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence

Consulter la section 8

### 6.2 Précautions environnementales :

Consulter la section 12

### 6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage

#### Petit déversement

Nettoyer le déversement immédiatement. Éviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec la peau et les yeux. Protéger le personnel en contact avec la substance au moyen d'équipement de protection. Circonscrire et absorber les petites quantités avec de la vermiculite ou autre matière absorbante. Essuyer avec un linge. Placer dans un contenant destiné à l'élimination des déchets qui est adéquat et bien étiqueté.

#### Déversement important

Évacuer la zone et déplacer les gens en amont. Alerter les pompiers et leur expliquer la nature de danger. Protéger le personnel en contact avec la substance au moyen d'équipement de protection. Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau. Ramasser le plus de produit possible. Placer dans un contenant dûment étiqueté destiné à l'élimination. En cas de contamination des drains et des cours d'eau, avertir les services d'urgence.

Porter l'équipement de protection personnelle approprié (voir section 8).

## SECTION 7 : Manutention et entreposage

### 7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire

#### Manutention sécuritaire

**Ne PAS permettre au tissu mouillé de rester en contact avec la peau.** Éviter tout contact avec le personnel, y compris par inhalation. Porter des vêtements de protection lorsqu'il y a risque d'exposition. Utiliser le produit dans un endroit frais et ventilé. Éviter le contact avec l'humidité. Éviter le contact avec des substances incompatibles. Éviter d'endommager le contenant. Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après la manipulation. Adopter des bonnes pratiques de travail. Suivre les recommandations d'entreposage et de manipulation du fabricant présentées dans cette FDS.

#### Autres informations

Conservé dans le contenant original. Garder dans un contenant scellé de façon sécuritaire. Conservé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ranger loin des substances incompatibles et des contenants pour les aliments. Protéger les contenants contre tout dommage physique et vérifier souvent la présence de fuites.

### 7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

#### Contenant adéquat

Les contenants de verre conviennent à un usage en laboratoire. Contenant de polypropylène ou de polyéthylène. Emballer selon les recommandations du fabricant.

#### Incompatibilité à l'entreposage

Un contact avec des acides provoque des émanations toxiques. Éviter la réaction avec les agents oxydants.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail (LEMT)  
 DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Source	Ingrédient	Nom du produit	MPT	STEL	Sommet	Remarque
Canada - Alberta - LEMT	Métabisulfite de sodium	Métabisulfite de sodium	5 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Canada - Saskatchewan - Centre d'hygiène et de sécurité au travail (CHST) – Limite d'exposition aux contaminants	Métabisulfite de sodium	Métabisulfite de sodium	5 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible	Non disponible
Canada – Territoires du Nord-Est- LEMT	Métabisulfite de sodium	Métabisulfite de sodium	5 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible	Non disponible
Canada - Manitoba - LEMT	Métabisulfite de sodium	Non disponible	5 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible	Non disponible	TLV <sup>MD</sup> : irritation aux voies respiratoires supérieures
Canada - Québec - Limite d'exposition permise pour les contaminants aériens	Métabisulfite de sodium	Métabisulfite de sodium	5 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Canada – Ile-du-Prince-Edouard - LEMT	Métabisulfite de sodium	Métabisulfite de sodium	5 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible	Non disponible	TLV <sup>MD</sup> : irritation aux VRS
Canada – Colombie-Britannique - LEMT	Métabisulfite de sodium	Métabisulfite de sodium	5 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Canada – Nouvelle-Écosse - LEMT	Métabisulfite de sodium	Métabisulfite de sodium	5 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible	Non disponible	TLV <sup>MD</sup> : irritation aux VRS

#### Limites d'urgences

Ingrédient	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Métabisulfite de sodium	15 mg/m <sup>3</sup>	64 mg/m <sup>3</sup>	390 mg/m <sup>3</sup>

Ingrédient	IDLH originale	IDLH révisée
Chlorhydrate de lignocaïne	Non disponible	Non disponible
Cétrimide	Non disponible	Non disponible
Métabisulfite de sodium	Non disponible	Non disponible
Chlorhydrate de bupivacaïne	Non disponible	Non disponible
Adrénaline bitartrate	Non disponible	Non disponible

#### Limite d'exposition en milieu de travail :

Ingrédient	Cote d'exposition en milieu de travail	Limites d'exposition en milieu de travail
Chlorhydrate de lignocaïne	E	≤ 0,01 mg/m <sup>3</sup>
Cétrimide	C	> 0,1 à ≤ mg/m <sup>3</sup>
Chlorhydrate de bupivacaïne	D	> 0,01 à ≤ 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Adrénaline bitartrate	E	≤ 0,01 mg/m <sup>3</sup>

**Remarques :** La limite d'exposition en milieu de travail est le fruit d'un processus qui attribue aux produits chimiques une catégorie ou une limite qui repose sur la puissance de la substance et ses effets indésirables sur la santé découlant à la suite d'une exposition. Le processus permet d'établir une fenêtre d'exposition où la concentration devrait être sans danger pour la santé des travailleurs.

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

<b>Mesures d'ingénierie appropriées</b>	<p>À moins que des directives aient été rédigées pour un milieu de travail en particulier, ce qui suit agit comme lignes directrices :</p> <p>Un usage de type laboratoire risque d'être toxique en cas d'inhalation. <i>Une quantité pouvant atteindre 25 g peut être manipulées sous une hotte de sécurité de Classe II*</i>; <i>une quantité de 25 g à 1 kg peut être manipulée sous une hotte de sécurité de Classe II*</i> ou un système de sécurité équivalente; <i>une quantité de plus de 1 kg peut être manipulée selon des mesures de sécurité adéquates ou sous une hotte de sécurité de Classe II*</i>, Il faut envisager de placer un filtre HEPA dans le système d'évacuation des gaz pour intercepter la poussière, les émanations et les vapeurs.</p> <p>Selon le niveau de contaminant présent, envisager le port d'un PAPR, un masque intégral avec dispositif de purification avec filtre P2 ou P3, ou bien un dispositif respiratoire avec approvisionnement en air. Lors de la manipulation : <i>Pour une quantité pouvant atteindre 25 g</i>, prévoir un respirateur approuvé avec filtre HEPA ou un cartouche; <i>pour une quantité de 25 g à 1 kg</i>, prévoir un demi-masque avec pression négative, un masque intégral à pression négative ou un casque avec respirateur intégré; <i>pour une quantité de plus de 1 kg</i>, prévoir un masque intégral avec pression négative; un casque avec dispositif de purification de l'air ou un respirateur avec respirateur intégré.</p>
<b>Protection personnelle</b>	
<b>Protection des yeux et du visage</b>	Si la quantité de produit manipulée est minime, il n'est pas toujours requis de porter de lunettes protectrices. Pour un usage en laboratoire, en plus grandes quantités et le vrac ou lorsqu'il y a exposition régulière en milieu de travail, porter des lunettes de protection ou une visière. Le port de lentilles cornéennes présente un danger.

<b>Protection de la peau</b>	Voir la protection des mains qui suit.
<b>Protection des pieds et des mains</b>	La substance peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les personnes prédisposées. Faire attention au moment de retirer les gants et autres équipements de protection pour éviter tout contact avec la peau. Les articles en cuir contaminés comme les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre doivent être retirés et détruits. Choisir des gants de qualité adéquate pour le niveau de sécurité et la durée prévue.
<b>Protection du corps</b>	Voir les mesures de protection qui suivent.
<b>Autres protections</b>	Pour une quantité de moins de 500 g, un sarrau de laboratoire suffit. Pour une quantité, jusqu'à 1 kg, utiliser un sarrau jetable ou une combinaison à perméabilité réduite jetable. Refermer le collet et les poignets de la combinaison. Pour une quantité de plus de 1 kg et les opérations de fabrication, porter une combinaison à perméabilité réduite jetable des couvre-chaussures jetables. Pour les opérations de fabrication, une tenue intégrale avec respirateur autonome peut être requise dans le but d'assurer la protection respiratoire. Assurer un accès à une station de lavage oculaire. Assurer un accès à une douche d'urgence. En cas d'urgence, enfiler une tenue en vinyle.
<b>Protection respiratoire</b>	Filtre de type A avec une capacité suffisante. (AUS/N-Z 1716 & 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

## SECTION 9 : Caractéristiques physiques et propriétés chimiques

### 9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base

Apparence : Liquide bleu État physique : Liquide Odeur : Non disponible Seuil d'odeur : S.O. pH (tel que fourni) : 2 à 3 Point d'ébullition et de congélation (degré C) : S.O. Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : > 100 Point d'éclair : S.O. Taux d'évaporation : S.O. Limites d'inflammabilité : Inflammable Limites d'inflamm. et d'explosion inf. et sup. : S.O. Pression de la vapeur : S.O. Densité relative (Eau = 1) : 1.03 Solubilité dans l'eau (mg/L) : S.O.	Densité de la vapeur : S.O. Température d'auto-inflammation (degré C) : S.O. Température de décomposition (degré C) : S.O. Viscosité (degré C) : ~276.699 Propriétés explosives : S.O. Propriétés oxydantes : S.O. Coefficient de répartition : S.O. Poids moléculaire : S.O. Goût : S.O. Tension en surface : S.O. Composante volatile (% vol): S.O. Groupe gazeux : S.O. pH, comme solution : S.O. COV g/L : S.O. Densité @ 20 °C (eau=1) : S.O.
--	--

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Consulter la Section 7
<b>Stabilité chimique</b>	Instable en présence de substances incompatibles. Le produit est considéré comme étant stable. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
<b>Réactions dangereuses possibles</b>	Consulter la Section 7
<b>Conditions à éviter</b>	Consulter la Section 7
<b>Matériaux incompatibles</b>	Consulter la Section 7
<b>Composition dangereuse du produit :</b>	Consulter la Section 5

## SECTION 11 : Information toxicologique

### Information sur les effets toxicologiques

<b>Inhalation</b>	Des études, ainsi que les observations en pratique laissent présager une irritation possible du système respiratoire provoquée par l'inhalation du produit chez un nombre notable de personnes.
<b>Ingestion</b>	Une ingestion accidentelle de la substance peut être nocive; les études sur les animaux démontrent qu'une ingestion inférieure à 150 grammes peut être fatale ou causer de sérieux dommages à la santé du sujet.
<b>Contact avec la peau</b>	Au contact de la peau, la substance peut nuire à la santé de la personne en raison des effets systémiques découlant de son absorption.
<b>Contact avec les yeux</b>	S'il est appliqué sur les yeux de l'animal, il y a un risque de lésions oculaires graves. Un contact direct de l'anesthésique local avec l'œil peut anesthésier celui-ci et augmenter le risque de blessures causées par la présence de corps étrangers en raison de la perte de sensibilité.
<b>Chronique</b>	Nocif : Il y a un risque de dommages importants pour la santé lors d'une exposition prolongée par inhalation, par ingestion et au contact de la peau.

Tri-Solfen Solution anesthésique et antiseptique topique	<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Irritation</b>
	Non disponible	Non disponible
Chlorhydrate de lignocaïne	<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Irritation</b>
	Oral DL <sub>50</sub> (souris) 292 mg/kg <sup>[2]</sup>	Non disponible
Cétrimide	<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Irritation</b>
	Non disponible	Yeux : SEVERE
Métabisulfite de sodium	<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Irritation</b>
	Dermique DL <sub>50</sub> (rat) : >2000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Yeux (lapin) : IRRITANT
	Oral DL <sub>50</sub> (rat) 500 mg/kg <sup>[2]</sup>	
Chlorhydrate de bupivacaïne	<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Irritation</b>
	Oral DL <sub>50</sub> (lapin) : 18 mg/kg <sup>[2]</sup>	Non disponible

Adrénaline bitartrate	Toxicité aiguë		Irritation	
	Oral DL <sub>50</sub> (souris) 4 mg/kg <sup>[2]</sup>		Non disponible	
Légende : 1. Valeur fournie dans la FDS du fabricant. À moins d'indications autres, les données proviennent du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques.				
Toxicité aiguë	✓		Cancérogénicité	✗
Irritation et corrosion de la peau	✓		Reproductivité	✗
Irritation/dommages graves aux yeux	✓		STOT – exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓		STOT – exposition répétitive	✓
Mutagénicité	✓		Risque d'aspiration	✗
✗ Les données ne sont pas disponibles ou ne répondent pas aux critères de classification.				
✓ Données disponibles permettant la classification				

## SECTION 12 : Données écologiques

### 12.1 Toxicité

	Résultat final	Durée du test (h)	Espèces	Valeur	Source
Tri-Solfen Solution anesthésique et antiseptique topique	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Chlorhydrate de lignocaïne	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Cétrimide	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Métabisulfite de sodium	NOEC(ECx)	504 h	Crustacées	>10 mg/L	2
	CE <sub>50</sub>	72 h	Algues et autres plantes aquatiques	43,8 mg/L	2
	CE <sub>50</sub>	48 h	Crustacées	89 mg/L	2
	CL <sub>50</sub>	96 h	Poisson	21 mg/L	1
	CE <sub>50</sub>	96 h	Algues et autres plantes aquatiques	40 mg/L	1
Chlorhydrate de bupivacaïne	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Adrénaline bitartrate	Résultat final	Durée du test (h)	Espèces	Valeur	Source
	NOEC(ECx)	1 h	Poisson	<0,001 mg/L	4

Légende : Données obtenues 1. Données toxicologiques d'IUCLID 2. Inventaire des substances inscrites à ECHA en Europe– Informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données sur la toxicité aquatique (approx.). 4. US EPA, Base de données sur l'écotoxicité – Données sur la toxicité aquatique 5. ECETOC - Données de l'évaluation des risques aquatiques 6. NITE (Japon) – Données sur la bioconcentration 7. METI (Japon) - Données sur la bioconcentration 8. Données du fabricant.

### NE PAS jeter le produit dans les égouts et les voies d'eau.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Ingrédient	Persistance – eau/sol	Persistance – air
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients	Aucune information disponible pour tous les ingrédients

#### 12.3 Pouvoir de bioaccumulation

Ingrédient	Bioaccumulation
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Ingrédient	Mobilité
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Élimination du produit et de son emballage	
	Les contenants risquent toujours de présenter un danger chimique lorsqu'ils sont vides. Les retourner au fabricant pour qu'ils soient recyclés ou réutilisés, si possible. Si le contenant ne peut pas être nettoyé de façon à ce qu'il ne reste aucun résidu ou si le contenant ne peut pas être réutilisé pour contenir la même substance, percer le contenant pour qu'il ne soit plus possible de l'utiliser et l'enterrer dans un site d'enfouissement autorisé. L'élimination de la substance doit être faite conformément aux exigences stipulées par les lois fédérales et provinciales ou selon la réglementation régissant les drogues causant des dépendances (Canada, 2015). <b>Ne PAS permettre à l'eau servant au nettoyage et au traitement de l'équipement d'entrer dans les égouts.</b>

## SECTION 14 : Information en matière de transport

### 14.1 Exigence d'étiquetage :

Polluant marin	NON
Transport terrestre (TDG) : <b>NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT</b>	

<b>Transport aérien (OACI-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT</b>	
<b>Transport maritime (Code IMDG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT</b>	
<b>14.2 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL et du recueil IBC</b> Sans objet	
<b>14.3 Transport en vrac en vertu de l'annexe V de MARPOL et du recueil IMSBC</b>	
<b>Nom de produit</b>	<b>Groupe</b>
	Aucune donnée disponible pour les ingrédients
<b>14.4 Transport en vrac en vertu du recueil IGC</b>	
<b>Nom de produit</b>	<b>Type de navire</b>
	Aucune donnée disponible pour les ingrédients

## SECTION 15 : Information sur la réglementation

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères relatifs aux substances dangereuses du règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements requis par le règlement sur les produits contrôlés.

#### **Chlorhydrate de lignocaïne est inscrit dans les listes réglementaires qui suivent :**

Canada Liste intérieure des substances (Lis)

#### **Cétrimide est inscrite dans ces listes réglementaires :**

Service du Répertoire toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), SGH

#### **Métabisulfite de sodium est inscrit dans ces listes réglementaires :**

Décision pour la catégorisation au Canada de toute substance sur la LIS, LIS du Canada, Service du Répertoire toxicologique du Canada - (SIMDUT), SGH, Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés selon les monographies du CIRC

#### **Le chlorhydrate de bupivacaïne est inscrit dans les listes réglementaires qui suivent :**

Décision pour la catégorisation au Canada de toute substance sur la LIS, LIS du Canada

#### **Adrénaline bitartrate est inscrite dans ces listes réglementaires :**

Décision pour la catégorisation au Canada de toute substance sur la LIS, LIS du Canada

### Statut au sein des inventaires nationaux

Australie - AIC / Usage non industriel en Australie	Non (chlorhydrate de bupivacaïne)
Canada - LIS	Non (cétrimide)
Canada - LES	Non (chlorhydrate de lignocaïne; cétrimide; chlorhydrate de bupivacaïne; adrénaline bitartrate)
Chine - IECSC	Non (cétrimide, adrénaline bitartrate)
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (cétrimide)
Japon - ENCS	Non (chlorhydrate de lignocaïne; cétrimide; métabisulfite de sodium, chlorhydrate de bupivacaïne; adrénaline bitartrate)
Corée - KECI	Non (cétrimide; chlorhydrate de bupivacaïne; adrénaline bitartrate)
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	No (chlorhydrate de bupivacaïne; adrénaline bitartrate)
É.-U. - TSCA	Non (cétrimide; chlorhydrate de bupivacaïne; adrénaline bitartrate)
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (cétrimide)
Vietnam - NCI	Non (cétrimide, adrénaline bitartrate)
Russie - ARIPS	Non (chlorhydrate de lignocaïne; cétrimide; chlorhydrate de bupivacaïne; adrénaline bitartrate)

**O** = Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire **N** = N'est pas inscrit ou un ou plus de ses ingrédients ne sont pas inscrits à l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou ils devront être inscrits ultérieurement.

## Section 16 : Autre information

La classification des préparations et les composantes individuelles proviennent de sources officielles et faisant autorité, en plus de faire l'objet d'une révision indépendante par le comité de classification Chemwatch au moyen d'ouvrage de référence.

#### Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps	STEL : Limite d'exposition de courte durée
PC—STEL : Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée d'urgence	TEEL : Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence
CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer	EN : Exposition normale
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists	FSO : Facteur de sécurité olfactive
IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé - Concentration	DSENO Dose sans effet nocif observé
AIIIC : Australian Inventory of Industrial Chemicals	DMENO Dose minimale avec effet nocif observé
IECSC : Chine Inventory of Existing Chemical Substances in China	TLV : Valeur limite d'exposition
EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés	LOD : Limite de détection
ELINCS : Europe liste européenne des substances chimiques notifiées	OTV : Seuil de la valeur olfactive
ENCS : liste européenne des substances chimiques – nouvelles et existantes	BCF : Facteur de bioconcentration
PICCS : Philippines Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances	BEI : Indicateur biologique d'exposition
INSQ : Inventario Nacional de Sustancias Químicas	LIS : Liste intérieure des substances
INSC : Inventaire national des substances chimiques	LES : Liste extérieure des substances
FBEPH: Russian Register of Potentially Hazardous Chemical and Biological Substances	NLP : Non polymérisant
NZIoC : New Zealand Inventory of chemicals	ECL : Korea Existing Chemicals List
TSCI – Taiwan Chemical Substances Inventory	TSCA : loi sur le contrôle des substances toxiques

Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Dechra Veterinary Products LLC à partir de plusieurs sources différentes et sont exacts au mieux de ses connaissances, de ses convictions et des informations disponibles à la date de leur publication. Toutefois, Dechra Veterinary Products LLC ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité. Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Copyright, 2022, Dechra Veterinary Products LLC. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Dechra Veterinary Products LLC est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Dechra Veterinary Products LLC, et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.